



CFPPA
DE L'OISE
CULTIVONS VOTRE AVENIR

CFA
AGRICOLE PUBLIC
DES HAUTS-DE-FRANCE

CAP AEPE Niv 3 - RNCP38565



Taux de satisfaction, de réussite et d'insertion



Accompagnant Educatif Petite Enfance

A Formation en apprentissage de 800 heures réparties sur 2 ans
Présentation en candidat libre.

CONTENU DE LA FORMATION

Acquisition des connaissances et compétences pour accompagner les enfants au quotidien en veillant à l'entretien et à l'hygiène des locaux et équipements.

Enseignement général :

- EG 1 : Français/ Histoire-Géographie/ EMC
- EG 2 : Mathématiques et Physique-Chimie
- EG 3 : EPS
- PSE : Prévention- Santé- Environnement

Enseignement professionnel :

- UP 1 : Accompagner le développement de l'enfant,
- UP 2 : Exercer son activité en accueil collectif,
- UP 3 : Exercer son activité en accueil individuel

OBJECTIFS

Le CAP AEPE (ancien CAP Petite enfance) permet l'acquisition des compétences pour devenir accompagnant éducatif petite enfance. Cette formation diplômante prépare les apprenants aux différents métiers de la puériculture. Le CAP offre un apprentissage complet, tant sur le plan pratique que théorique, pour former des experts du secteur.

Le CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance est le premier niveau de qualification du secteur de la petite enfance. Ce diplôme est qualifiant pour accueillir et garder des enfants de moins de 6 ans.

Le titulaire du certificat d'aptitude AEPE réalise :

- des activités de soins quotidiens : préparation des repas et soins d'hygiène
- des activités d'éveil contribuant au développement affectif et intellectuel des enfants de moins de 6 ans mais aussi à leur autonomie.
- il assure aussi l'entretien des locaux et des équipements

LES DÉBOUCHÉS

Le titulaire du CAP AEPE peut exercer son activité, dans des structures associatives, des organismes publics, dans des structures privées en tant qu'assistante maternelle ou encore auxiliaire de puériculture.

PRÉREQUIS

Âge : A partir de 15 ans révolus

Les candidats doivent justifier lors de l'entrée en formation :

- Un niveau scolaire équivalent à la 3ème (titulaire du BEPC ou non) ;
- Avoir des compétences relationnelles et des qualités personnelles d'écoute et d'observation ;
- Avoir une condition physique compatible avec l'exercice du métier ;
- Avoir un projet professionnel dans le champ de la petite enfance

DATES DE LA FORMATION

Le début de la formation est fixé en septembre chaque année.

Possibilité d'intégrer la formation tout au long de l'année sous conditions (contacter le CFPPA)

DÉLAIS D'ACCÈS À LA FORMATION

Nous consulter. Selon calendrier d'alternance.

RYTHME DE L'ALTERNANCE

En moyenne 1 semaine en UFA et 3 semaines en entreprise, de septembre à juin.

PUBLIC

- Dès le niveau 3^{ème}
 - Apprentis
 - Accueil de personnes en situation de handicap ; nous contacter.
- Accompagnement possible par un référent des personnes en situation de handicap et /ou en difficultés
- D'autres conditions d'accès existent, contacter le CFPPA

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- A** Avoir le projet de signer un contrat d'apprentissage
Recrutement sur dossier
Entretien de motivation

INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS

Coordonnateur de pôle

03 44 50 84 56

CFPPA de l'Oise - Site d'Airion
6 rue du Dessus de l'Etang 60600 AIRION

www.lyceeagricoledeloise.fr

LES PRINCIPALES ACTIVITÉS DU MÉTIER VISÉES PAR L'ACTION DE FORMATION

Le titulaire du CAP AEPE travaille en lien avec les différents acteurs et réseaux présents sur le territoire.

Il met ses compétences techniques, administratives et relationnelles à disposition de publics demandeurs d'animateur de relais assistantes maternelles, assistant d'accueil petite enfance, auxiliaire dans les crèches.

LES CONDITIONS D'ENVIRONNEMENT DU MÉTIER

Cette filière est destinée avant tout aux personnes qui aiment les enfants (notamment ceux de 0 à 6 ans) et qui désirent travailler avec eux dans différentes structures.

Il faut avoir une bonne condition physique et accepter la possibilité de travailler en horaires décalés.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Formation diplômante niveau 3

Formation dispensée en face à face pédagogique

Pédagogie de l'alternance et active

Adaptation du parcours selon les acquis, les dispenses et les équivalences réglementaires.

DISPOSITIF D'ÉVALUATION

Epreuves écrites, pratiques et orales

POSSIBILITÉ DE VALIDER UN OU PLUSIEURS BLOCS DE COMPÉTENCES

UP1 Accompagner le développement du jeune enfant

UP2 Exercer son activité en accueil collectif

UP3 Exercer son activité en accueil individuel



POURSUITE DE FORMATION POSSIBLE

- Accès au concours ATSEM
- Bac Pro SAPAT
- Ecole d'auxiliaire de puériculture ou d'aide-soignante
- Formations Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la vie associative

ACCÈS PAR TRANSPORT

Parking gratuit sur place

Restauration possible sur place

TARIFS

Coût moyen France Compétence ou CNFPT. Nous consulter.

FINANCEMENT

Conseil Régional, PTP (Projet de Transition Professionnelle), OPCO

RÉMUNÉRATION A

L'apprenti(e) est salarié(e) de l'entreprise.

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Certificateur : Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse (MENJ)

Date d'enregistrement : 30/11/2020



Cofinancé par
l'Union européenne

